



LIGUE DE BILLARD CENTRE-VAL DE LOIRE
19, Allée Jehan de Meung
45400 FLEURY LES AUBRAIS

Téléphone : 02 38 83 05 62

mail : sp.lbc15@orange.fr

REGLEMENT

CHALLENGE JACQUES FOULON

Edition du 20 JUILLET 2019.

Annule et remplace toutes les éditions précédentes

Article : 1

1-1 : La Ligue de Billard du Centre Val de Loire organise chaque année sur son territoire une épreuve sportive officielle, dénommée " CHALLENGE JACQUES FOULON "

1-2 : Dans ce règlement, par les termes « Phases éliminatoires » on désigne les compétitions départementales.

Par les termes « Phases Finales » on désigne les compétitions au niveau de la Ligue à partir des 1/8 de Finales.

Article : 2 - L'ORGANISATION

2-1 : Toutes les rencontres du Challenge sont organisées par le responsable du challenge de la LBCVL pour les phases finales et par les responsables des comités départementaux pour les phases éliminatoires.

2-2 : Les frais d'organisation des rencontres sont à la charge du club recevant.

2-3 : L'organisation des phases finales se déroulera :

- Pour les 1/4 de finales selon le tirage au sort, le club recevant étant le premier club tiré.
- A partir des ½ finales l'équipe la mieux classée sera l'équipe qui reçoit. En cas d'égalité les équipes seront départagées aux pourcentages des points réalisés sur l'ensemble **des 4 rencontres**.

Article : 3 - LES ENGAGEMENTS

3-1 :L'engagement dans le challenge implique pour les clubs intéressés, la connaissance du présent règlement, l'obligation de s'y conformer et sa totale acceptation.

3-2 :L'engagement ne sera accepté que si le club est affilié à la F.F.B. et à jour de sa cotisation, dans les délais prévus par les règlements de la F.F.B.

3-3 :Les joueurs y participant devront être en possession de leur licence à jour pour la saison en cours et connaître le présent règlement.

3-4 :Les engagements doivent être adressés directement au responsable du comité départemental qui les transmettra au responsable du challenge Jacques Foulon dans les délais prévus, chaque année par la Commission Sportive.

Les clubs non engagés à cette date ne pourront prétendre participer au challenge.

Les clubs pourront engager une ou deux équipes. Dans le cas où deux équipes sont engagées, les clubs devront communiquer les listes de joueurs. Celles-ci sont définitives et non permutables.

Article : 4 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

4-1 : Les clubs de la L.B.C. sont répartis par comités départementaux. En fonction du nombre d'équipes inscrites, des groupes au sein des départements peuvent être formés

4-2 : Chaque responsable de comité est libre d'organiser la phase éliminatoire départementale selon ses propres critères.

4-3 : **Pour les ¼ de Finales, 15 équipes seront qualifiées.**

4-4 : Le nombre d'équipes qualifiées par comité pour les ¼ de finales se fera au prorata du nombre d'équipes engagées arrondi à l'unité inférieure en accord avec les responsables de ce challenge.

4-5 : Seuls les joueurs ayant participé au moins une fois à la phase éliminatoire de leur comité peuvent participer à la phase finale.

4-5 : **CADRAGE –¼ DE FINALE, ½ FINALE et FINALE :**

Le tirage au sort de ces rencontres sera effectué en présence du responsable du challenge ainsi que des responsables des comités, du Président de la Commission Sportive de la Ligue et du Président de la Ligue.

Les dates du calendrier pourront être modifiées en fonction de l'évolution du calendrier de la Ligue et de la FFB sur décision du Responsable Ligue du Challenge Jacques Foulon.

En ¼ de finales le tirage sera protégé de façon à ce que les clubs d'un même comité ne se rencontrent pas dans la mesure du possible.

Les rencontres se joueront sur une journée unique en poule de 3.

Les clubs qualifiés devront présenter **4 joueurs** ayant participé au moins à une rencontre dans les phases départementales.

Les matchs aller et retour ayant lieu le même jour, match aller le matin, match retour l'après-midi, les clubs ne sont pas tenus de présenter la même formation.

Au match retour en cas d'égalité à la fin des trois rencontres un ou deux matchs supplémentaires seront effectués, étant entendu que le 2^{ème} match a lieu uniquement en cas de match nul du premier.

Tirage au sort à la fin de la rencontre des deux matchs de barrage :

a- Les modes de jeux.

b- Les joueurs.

Le club organisateur de la finale sera déterminé en priorité par le nombre des points rouges sur les ¼ et les ½ finales. En cas d'égalité sera pris en compte le pourcentage des points réalisés sur la totalité des matchs effectués en ¼ et ½ finales.

Article : 5 - LES EQUIPES

5-1 PHASES ELIMINATOIRES :

5-1-1 : Le club recevant devra présenter une équipe composée de 4 joueurs.

5-1-2 : Les clubs en déplacement devront présenter une équipe composée de 4 joueurs.

5-1-3 : Deux équipes d'un même club ne peuvent en aucun cas être dans la même poule.

5-1-4 : Sur les quatre matchs d'une rencontre, seul deux au maximum peuvent être joués par des joueurs classés en catégorie nationale 3 à la Libre ou à la Bande ou aux 3 Bandes. Si une troisième rencontre, ou plus, est jouée au niveau National 3 le match est perdu et l'adversaire sera déclaré vainqueur. Les matchs de barrage n'entrent pas dans ce cadre. Sur les deux matchs à la Libre, un seul pourra être disputé par un joueur de Nationale 3.

Joueurs autorisés à jouer :

Libre : N3, R1, R2, R3, R4

Bande : N3, R1, R2

3 Bandes : N3, R1, R2

5-1-5 : Les joueurs classés en nationale 1 & 2 à la libre, mais dans des catégories inférieures dans les autres disciplines sont autorisés à jouer à la bande et au 3 bandes (sous réserve du respect de l'alinéa ci-dessus).

Ex : 1 Joueur classé en N1 au 3 Bandes, mais classé en Régionale à la bande ou à la libre est autorisé à jouer dans ces modes de jeu.

Seuls les joueurs classés sur billard 2.80 (petit format) sont autorisés à jouer au Challenge Jacques Foulon.

5-1-6 : Une équipe présentant moins de deux joueurs Nationale 3 bénéficiera d'un point de bonus en cas d'égalité en fin de rencontre.

5-1-7 : Les équipes devront être composées comme suit :

2 joueurs à la Libre

1 joueur à la Bande

1 joueur aux 3 Bandes

5-1-8 : La composition des équipes sera communiquée simultanément au Directeur de Jeu au début du match aller et au début du match retour par les capitaines d'équipes.

Il est rappelé qu'il n'est pas obligatoire de respecter la hiérarchie de la valeur des joueurs.

5-1-9 : Sera déclaré forfait :

Le club qui reçoit avec moins de 4 joueurs (minimum 3 pour les clubs dont leur nombre de licenciés est inférieur ou égal à 20 licenciés).

Le club qui se déplace avec moins de 4 joueurs.

5-1-10 : Chaque équipe présentera un responsable (capitaine).

5-1-11 : Un club peut engager un joueur (un seul) d'un autre club de la Ligue à la condition impérative que son club ne soit pas engagé au challenge.

5-2 : PHASES FINALES :

5-2-1 : En phase finale les clubs devront obligatoirement se présenter à **4 joueurs.**

5-2-2 : Sur les **quatre matchs** d'une rencontre, seuls deux au maximum peuvent être joués par des joueurs classés en catégorie nationale 3 à la Libre ou à la Bande et aux 3 Bandes. Si une troisième rencontre, ou plus, est jouée au niveau National 3 le match est perdu et l'adversaire sera déclaré vainqueur. Les matchs de barrage n'entrent pas dans ce cadre.

Sur les deux matchs à la Libre, un seul pourra être disputé par un joueur de Nationale 3.

Joueurs autorisés à jouer :

Libre : N3, R1, R2, R3, R4

Bande : N3, R1, R2

3 Bandes : N3, R1, R2

5-2-3 : Les joueurs classés en Nationale 1 & 2 à la libre, mais dans des catégories inférieures dans les autres disciplines sont autorisés à jouer à la bande et aux 3 bandes

Ex : 1 Joueur classé en N1 au 3 Bandes, mais classé en Régionale à la bande ou à la libre est autorisé à jouer dans ces modes de jeu.

Seuls les joueurs classés sur billard 2.80 (petit format) sont autorisés à jouer au Challenge Jacques Foulon.

5-2-4 : Une équipe présentant moins de deux joueurs Nationale 3 bénéficiera d'un point de bonus en cas d'égalité en fin de rencontre.

5-2-5 : La composition des équipes sera communiquée simultanément au Directeur de Jeu au début du match aller et au début du match retour par les capitaines d'équipes.

Il est rappelé qu'il n'est pas obligatoire de respecter la hiérarchie de la valeur des joueurs.

5-2-6 : Sera déclaré forfait :

Le club qui reçoit avec moins de **4 joueurs.**

Le club qui se déplace avec moins **de 4 joueurs.**

5-2-7 : Chaque équipe présentera un responsable (capitaine).

Article : 6 - LES JOUEURS

6-1 : Les joueurs se présenteront obligatoirement en TENUE SPORTIVE (tenue agréée du club et déclarée sur le recueil administratif de la LBCVL). Tout joueur ne se présentant pas en tenue sportive à la table de jeu pourra se voir refuser la participation à l'épreuve par le directeur de jeu ou les responsables d'équipes.

6-2 : Les joueurs auront un nombre de points à réaliser en fonction de leur catégorie d'appartenance et un nombre de reprises identique pour les deux joueurs se rencontrant à la libre et à la bande et aux 3 bandes.

Article : 7 - CLASSEMENT DES JOUEURS ET CONTROLE DES MOYENNES

7-1 : Joueurs nouveaux

Leurs classements sont déterminés par le président de leur club et sous sa responsabilité, ils restent joueurs nouveaux toute la saison.

En cas de dépassement de la moyenne sur 1 match gagné perdu ou nul au cours de la saison montée automatique et immédiate dans la catégorie de la moyenne réalisée.

7-2 : En cas de montée en N2 (3 bandes) ou N1 (libre et bande) au challenge uniquement le joueur sera une saison sans jouer au challenge, sauf s'il est monté en N2 (3 bandes) ou N1 (libre et bande) au championnat, dans ce cas il ne joue plus.

Comme en championnat dans le cas où un joueur ne réalise pas sa moyenne sur l'ensemble de la saison, il lui est attribué une étoile qui lui permet de conserver sa catégorie la saison suivante.

7-3 : Pour les joueurs classés en compétition individuelle, ils jouent leur catégorie officielle.

7-4 : Pour les joueurs classés FFB mais n'ayant pas fait de compétitions officielles depuis plus de 4 ans, la moyenne retenue sera celle réalisée au Challenge.

7-5 : Pour dégager une moyenne, un minimum de 3 matchs est requis (niveau départemental ou/et régional).

Article : 8 - LES HANDICAPS

8-1 : Les modes de jeu du challenge sont, la partie libre, la bande, le 3 bandes formule HANDICAP. Les règles du jeu sont en application par la F.F.B. et régies par les règlements généraux de cette dernière.

Les handicaps sont les mêmes sur billard de 2,60 m, 2,80 m sans concordance.

A LA LIBRE :

NATIONALE 3	200 points	(6.00 à 12.49) GC
REGIONALE 1	150 points	(4.00 à 5.99)
REGIONALE 2	100 points	(2.30 à 3.99)
REGIONALE 3	70 points	(1.20 à 2.29)
REGIONALE 4	50 points	(0.00 à 1.19)

*PAS DE LIMITATION DE REPRISES

A LA BANDE :

NATIONALE 3	80 points	(1.75 à 2.57)
REGIONALE 1	60 points	(1.00 à 1.74)
REGIONALE 2	40 points	(0,00 à 0.99)

*PAS DE LIMITATION DE REPRISES

AUX 3 BANDES :

NATIONALE 3	25 points	(0,360 à 0.522)
REGIONALE 1	20 points	(0,250 à 0,359)
REGIONALE 2	15 points	(0,000 à 0,249)

*LIMITATION A 60 REPRISES

Article : 9 - FORFAIT

9-1 :Tout club déclarant forfait doit prévenir au moins **TROIS JOURS FRANCS** à l'avance :

- Le responsable du challenge (Ligue ou comité selon le niveau des compétitions)
- Le club organisateur

9-2 :En cas de forfait tardif, c'est-à-dire n'ayant pas été enregistré dans les délais prescrits à l'article ci-dessus, le club défaillant peut avoir à rembourser divers frais d'organisation engagés inutilement sans préjuger des sanctions qui peuvent être prises contre des forfaits injustifiés.

9-3 :Un club peut obtenir, si son adversaire ne se présente pas trente minutes après l'heure du début de la rencontre (fixée par les deux clubs) le gain de la rencontre par forfait. Néanmoins, au cas où le club ne pourrait présenter une équipe à la table de jeu à une heure fixée par suite de retard dûment justifié et alors que toutes dispositions auraient été prises pour arriver au lieu de la compétition à l'heure fixée, seul le responsable du challenge pourra juger si la rencontre peut se rejouer.

Tous les joueurs doivent être présents au début des rencontres.

9-4 :En cas de forfait d'une équipe dans les phases finales, l'équipe ayant perdu au tour précédent sera repêchée.

9-5 : **En phase éliminatoire, si une équipe déclare forfait deux fois, elle sera disqualifiée.** Toutes les rencontres jouées par cette équipe seront annulées.

9-6 :Seront déclarés forfaits : Les clubs qui ne présenteront pas le nombre de joueurs indiqué dans l'article 5.

9-7 :L'équipe forfait : 0 point, l'équipe adverse : 12 points

9-8 :Le club qui déclare un forfait non-excuse sera pénalisé d'une amende de 100 Euros (payable au trésorier de la ligue).

Article : 10 - RESULTATS

10-1 : Les résultats de chaque rencontre devront être envoyés le soir même de la rencontre par le club organisateur par Mail uniquement.
- au responsable du challenge niveau comité pour les phases éliminatoires.
- au responsable du challenge niveau ligue à partir des 1/8 de finales et au responsable comité.

10-2 : Pour tous résultats expédiés en retard le club sera déclaré perdant de la rencontre et marquera zéro (0) point de classement.

10-3 : Le responsable au niveau comité transmettra les classements détaillés au responsable de la ligue le plus rapidement possible (dans la semaine qui suit la rencontre) de façon à les faire paraître sur le site de la LBCVL.

10-4 : le responsable du challenge au niveau comité transmettra à la fin des éliminatoires la liste des joueurs ayant participé ainsi que leurs classifications.

Article : 11 - RECLAMATIONS

Pour qu'une réclamation soit recevable, il faut :

1-1 : Qu'elle soit signalée au club recevant par le responsable d'une équipe.

11-2 : Que soit mentionné par le directeur de jeu sur la feuille de match qu'une réclamation a été posée par le responsable de telle équipe à tel moment de la rencontre. La réclamation devra être sommairement explicitée et par la suite faire l'objet d'un rapport détaillé adressé aux responsables soit du comité soit de la ligue en fonction du niveau de la compétition.

11-3 : Que cette feuille de match soit contresignée par le directeur de jeu et des deux responsables.

11-4 : En cas de litige, la décision souveraine revient au responsable du Challenge Jacques Foulon de la LBCVL.

Article : 12 - CLASSEMENT

A - PHASES ELIMINATOIRES

Points attribués par équipe :

Rencontre gagnée :	3 points
Rencontre nulle :	2 points
Rencontre perdue :	1 point
Forfait :	0 point

Equipe alignant six joueurs en déplacement 1 point de bonification. (Sauf exception article 5-1)

Points attribués par joueur :

Match gagné :	3 points
Match nul :	2 points
Match perdu :	1 point

Disqualification : 0 point

Le classement sera établi par comité, dans l'ordre décroissant des points de rencontre obtenus.

En cas d'égalité de clubs, le départage se fera comme suit :

- Par la différence de points entre matchs gagnés et perdus
- Par les rencontres qui les ont opposés
- Par le nombre de points positifs cumulés

B - PHASES FINALES :

Les clubs disputent les phases finales par rencontres Aller et Retour

Points attribués par équipe :

Rencontre gagnée : 3 points
Rencontre nulle : 2 points
Rencontre perdue : 1 point
Forfait : 0 point

Points attribués par joueur :

Match gagné : 3 points
Match nul : 2 points
Match perdu : 1 point
Disqualification : 0 point

Le classement s'effectue en totalisant tous les points des joueurs.

En cas d'égalité de clubs, le départage se fera comme suit :

- Par la différence de points entre matchs gagnés et perdus
- Par les rencontres qui les ont opposés
- Par le nombre de points positifs cumulés

Article : 13 - LE JEU

13-1 : PHASES ELIMINATOIRES :

Les rencontres se font en 4 matchs.

- 2 parties à la libre
- 1 partie à la bande
- 1 partie aux 3 bandes

L'équipe de 4 joueurs sera composée de 2 joueurs à la libre, 1 joueur à la bande, 1 joueur aux 3 bandes.

L'équipe de 3 joueurs sera composée d'1 joueur à la libre, 1 joueur à la bande, 1 joueur aux 3 bandes.

13-2 : PHASES FINALES :

Les rencontres se font en 4 matchs, 6 matchs le matin et 6 matchs l'après-midi.

- 2 parties à la libre
- 1 partie à la bande
- 1 partie aux 3 bandes

L'équipe de 4 joueurs sera composée de 2 joueurs à la libre, 1 joueur à la bande, 1 joueur aux 3 bandes.

ATTENTION

Tous les responsables de clubs et tous les joueurs sont sensés connaître le présent règlement.

ALLOCATIONS AUX CLUBS

Aucune allocation n'est allouée aux clubs pour le Challenge Jacques Foulon

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être modifié sur proposition des Responsables des Comités, du Président de la commission Sportive, du Responsable Ligue du Challenge Jacques Foulon en concertation avec le Président de la Ligue.

Toute précision ou évolution en cours de saison sera effectuée par l'intermédiaire du Responsable Ligue du Challenge Jacques Foulon sur le site Internet de la Ligue

Règlement rédigé le 09 Mars 2018

Suite à la réunion des responsables du challenge :

M David Lecomte pour le CDB28

MThierry Janvier pour le CDB41

M Dominique Peyramaure pour le CDBL et la LBCVL

Mme Sylvie Peyramaure, Présidente de la LBCVL

Le responsable du Challenge Jacques Foulon

Dominique PEYRAMAURE

19 Allée Jehan de Meung

45400 FLEURY LES AUBRAIS

Tél 02 38 83 05 62

